



Temps de travail d'un apprenti 39H

Par **Antoine GTZ**, le 17/03/2017 à 14:45

Bonjour,

Voilà je suis apprenti en comptabilité.

Je me posais une question.

Mon contrat est à 39H par semaine.

Cependant mon employeur me dit que en cours je fais 7H.5 par jours et non 7.8 qui correspondrait à une journée "normale". Je dois donc rattraper les 0.3H par jour de cours en entreprise.

Je voulais savoir si cela était normal de faire comme il me le dit, car mes camarades qui sont a 35H font également 7H.5 en cours mais ne mettent que 7H dans leurs temps de travail car cela correspond pour eux à une journée de travail "normale" et n'accumulent donc pas eux d'heure supplémentaire.

Je ne sais pas si vous avez bien compris ma question, cela est un peu brouillon je le conçoit mais je n'ai pas trouvé de texte parlant de cela.

Pouvez-vous m'aider ?

Par **P.M.**, le 17/03/2017 à 16:19

Bonjour,

Si vous avez moins de 18 ans, vous ne devez accomplir que 35 h par semaine...

Autrement, vous pourriez vous référer à l'[art. L4622-24 du Code du Travail](#) :

[citation]Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis est compris dans l'horaire de travail, sauf lorsqu'il s'agit de modules complémentaires au cycle de formation, librement choisis par l'apprenti et acceptés par le centre de formation d'apprentis.

Pour le temps restant, et dans la limite de l'horaire de travail applicable dans l'entreprise, l'apprenti accomplit le travail qui lui est confié par l'employeur. Ce travail doit être en relation directe avec la formation professionnelle prévue au contrat

.[/citation]

Il n'est donc pas prévu un tel rattrapage...